Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-242900645-20251204-DVM_25_12_05-DE

DouarneneZ
KUMUNIΞZH ~ COMMUNAUTΞ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 décembre de l'An Deux Mille Vingt-cinq à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, François GUET, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Katell CHANTREAU, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, Philippe LE MOIGNE, Isabelle CLÉMENT, Bertrand POULMARC'H, Christine TANGUY, Christelle DRÉANO, Ollivier DELBOT, Françoise PENCALET.
Pouvoirs : Marie-Thérèse HERNANDEZ, pouvoirs à Henri SAVINA
Frédéric LE LANN, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Isabelle CLÉMENT
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Christine TANGUY
Philippe CORNEC, pouvoirs à Ronan KERVAREC
André GUILLEMOT, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
Excusée : Anne-Marie KÉROURÉDAN

Secrétaire de séance : Henri SAVINA

DELIBÉRATION N° DVM-25-12-05

OBJET : Convention d'entretien de certains espaces publics par le Centre Pédagogique Professionnel Championnet (CPP), centre de formation spécialisé dans l'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle

Annexe : convention

Rapporteur : Philippe LE MOIGNE

Dans le cadre des travaux d'entretien, Douarnenez communauté doit réaliser l'entretien des espaces gérés par la collectivité.

L'association Championnet met en œuvre une politique d'insertion sociale par le biais de travaux d'entretien dans le cadre d'un chantier d'insertion embauchant des jeunes de 18 à 25 ans.

Douarnenez communauté et le CPP Championnet ont souhaité mettre en commun leurs objectifs réciproques en prenant comme support des travaux d'entretien des voies et abords de sites.

L'objet de la convention concerne des espaces suivants à la charge de Douarnenez communauté :

- entretien et désherbage de parkings et chemins piétons étroits,
- entretien et désherbage de certains grands axes (Port Rhu, Ris, Rosmeur, etc.),
- abords de certains sites (églises, déchèteries, etc...).

La convention prévoit 20 jours d'interventions par an sur la base de 300 € la journée, soit 6.000 € par an.

L'intervention de CCp Championnet se déroulerait sur le territoire communautaire, un plan d'intervention des différents sites sera présenté en commission voirie - propreté.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-242900645-20251204-DVM_25_12_05-DE

La convention pourrait être renouvelée tacitement chaque année pour une durée maximale de 3 ans.

Vu l'avis favorable de la Commission voirie du 18 novembre 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 novembre 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **AUTORISER** Mme la Présidente à signer la convention et ses éventuels avenants.

Fait et délibéré le 4 décembre 2025.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

Le secrétaire,
Henri SAVINA

